



DISCOURS DU PRÉSIDENT

Ouverture de l'atelier Concertation – Service public de l'insertion

Abbaye Royale de l'Épau, jeudi 19 décembre 2019

Dominique LE MÈNER,

Président du Conseil départemental

Seul le Prononcé fait foi

Monsieur le Délégué Interministériel, Monsieur le Haut-Commissaire,
Monsieur le Préfet,

Je vous souhaite la bienvenue.

Comme tous les Départements de France, en leur qualité de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, nous avons pris connaissance avec attention, le 13 septembre 2018, du lancement par le Président de la République d'une concertation nationale en vue de la création d'un Service public de l'Insertion.

C'est dans le cadre de ce travail préparatoire que vous souhaitez mener en commun avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, que nous sommes aujourd'hui réunis, pour un atelier thématique portant plus spécifiquement sur les « Parcours d'insertion ».

Le choix du Mans - ville dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale - pour organiser cette concertation territoriale a toute légitimité au regard du contexte socio-économique préoccupant auquel nous devons faire face.

Notre territoire est en effet confronté à des mutations économiques majeures et à un manque de formation et d'adaptation entre les offres d'emplois et les demandeurs d'emplois.

Ces phénomènes induisent des pertes d'emplois, que l'activité économique et la création d'entreprises n'ont pas réussi à compenser.

Avec un **taux de chômage départemental de 8,5%** - inférieur à la moyenne nationale mais qui recouvre des réalités différentes selon les bassins d'emplois – et une proportion élevée de chômeurs de longue durée (49% au deuxième trimestre 2019), la question du retour à l'emploi figure bien évidemment au cœur des priorités et des politiques publiques de la collectivité départementale.

Par ailleurs, si le **taux de pauvreté des ménages sarthois (13,4%) est inférieur à la norme nationale**, la situation de villes moyennes de la périphérie du Département, comme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, mérite l'attention.

Enfin, le nombre de **bénéficiaires du RSA s'élève à 10 865 foyers allocataires** soit 23 448 personnes couvertes au total.

Cela nous a donc amené à engager des moyens conséquents pour « booster » le volet « insertion », pour éviter que le RSA ne se transforme en trappe à pauvreté et pour que la « solidarité active » ne reste pas un vain mot – verser une allocation n'a jamais été pour moi une vraie solidarité.

Le Département de la Sarthe, comme d'autres, n'a donc pas attendu l'initiative de l'exécutif pour s'engager résolument dans une politique volontariste, en se dotant d'un Programme départemental d'insertion (PDI) ambitieux.

Celui-ci dispose en effet de moyens conséquents, malgré les ponctions financières opérées par l'Etat, dans le précédent quinquennat, sur les ressources départementales, qui ont contraint de nombreux Départements à réduire leurs actions en ce domaine.

Tel n'est pas le cas de la Sarthe.

Cette année, notre Département a ainsi consacré environ **360 M€ à la Solidarité**, soit 60% du budget de la Collectivité et près de 60% sur l'agglomération du Mans.

Dans le seul domaine de l'insertion, l'intervention du Département s'établit à 74 M€, 66M€ pour l'allocation et 8 M€ pour l'Emploi et l'Insertion (soit 12%).

A ces dispositifs spécifiques, il convient d'ajouter, au titre des politiques connexes, 66,9 M€ pour l'Enfance et la Petite Enfance et 6 M€ pour le logement.

S'agissant plus particulièrement de la thématique de l'insertion qui nous préoccupe aujourd'hui, notre **Plan Départemental d'Insertion ne comporte pas moins de 58 actions et permet d'accompagner 3 500 bénéficiaires du RSA** chaque année.

Il est basé sur une contractualisation triennale avec des associations et structures solides, **qui assurent un accompagnement personnalisé** sur une période variable, en fonction des besoins.

Il est également assis sur **des outils performants de coordination, et c'est essentiel, entre partenaires**, qui permettent le suivi et le partage d'informations sur les parcours, besoins et atouts des personnes.

Preuve de notre efficacité, 100.000 heures d'insertion ont pu être proposées cette année sur les chantiers entrepris par le Département au titre des clauses spécifiques de nos marchés publics.

Ainsi, chaque investissement majeur de la collectivité permet à des Sarthois de retrouver une activité et un lien avec le marché du travail.

Vous l'aurez compris, le Département de la Sarthe sait agir, efficacement, dans le cadre de ses missions, de ses compétences et en fonction de ses moyens. Evidemment, il reste encore beaucoup à faire.

Mais c'est forts de ce bilan que nous accueillons positivement la démarche initiée par l'exécutif pour améliorer encore la notion d'insertion, d'en faire un impératif de service public et ainsi reconnaître le rôle éminent des Départements, dans ce domaine, comme Collectivité de proximité.

Si cette initiative - qui se veut constructive sur la forme - nous paraît positive, **le Département souhaite que vous nous précisiez le rôle qui lui sera dévolu demain dans le cadre du futur Service Public de l'Insertion.**

Il ne faudrait pas que, dans cette volonté nationale d'évolution de la politique d'insertion, celle-ci soit ressentie comme une certaine **défiance de l'Etat à l'encontre des collectivités départementales.**

En effet, le Département est une collectivité constitutionnellement reconnue - qui va fêter dans quelques jours, comme les communes, ses 230 ans - dotée d'une assemblée élue et **porteuse de politiques publiques qui lui sont propres.**

En ce sens, **il ne peut être considéré comme un simple opérateur** au même titre que d'autres partenaires du secteur de l'insertion, mais bien comme la Collectivité du quotidien.

La collectivité départementale, **échelon de proximité**, est composée d'élus et d'agents qui connaissent les spécificités de leurs territoires et les besoins des usagers, des entreprises, des associations... et disposent d'une solide expérience en termes de **coordination de l'action publique de l'insertion.**

Et s'il fallait des preuves, il suffirait de rappeler que nous avons dû prendre en charge **près de 247 M€ sur la période 2005-2018 au titre du RSA pour notre seul département !**

Cette charge, qui pèse sur le budget du Département et les Sarthois – qui démontre notre investissement - aurait pu être consacrée à l'accompagnement et donc à la sortie vers l'emploi des publics en difficultés par un parcours d'insertion moins chaotique, par des délais d'orientation réduits et une entrée dans le dispositif plus rapide.

Je rappelle également que, **dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, l'Etat nous a privé de la compétence économique**, qui est pourtant un levier indispensable à l'insertion professionnelle.

Une compétence qui nous permettait d'être à l'écoute du marché de l'emploi et de créer des synergies entre les besoins de recrutement des entreprises, les dispositifs d'insertion et les personnes en situation de précarité.

Une compétence transférée aux Régions, dont l'éloignement ne permet pas un suivi aussi fin et aussi proche des territoires qu'il pouvait l'être par le passé, malgré les efforts des antennes locales.

La démarche du Département de la Sarthe n'en demeure pas moins résolument constructive. Aussi, c'est naturellement que nous nous engagerons dans l'initiative entreprise par le Gouvernement.

A ce titre, **le Conseil départemental souhaite que soit réaffirmée sa position spécifique dans les dispositifs d'insertion**. En sa qualité de chef d'orchestre sur son territoire, **il doit demeurer un partenaire privilégié dans la concertation** sur le futur Service public de l'Insertion.

Il est essentiel que l'Etat permette au Département d'organiser avec les acteurs locaux, que je tiens tout particulièrement à remercier pour leur action au quotidien, les conditions de réussite d'accompagnement de nos concitoyens.

Très concrètement, j'entends par là mettre en place **un accompagnement global basé sur les réels besoins des personnes et non sur de simples objectifs chiffrés**.

Cela passe également par une **délégation de l'Etat pour l'animation économique du territoire** afin que le Département soit au plus près des entreprises pour améliorer les dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi.

Je suis convaincu que l'Etat, les associations et les collectivités locales – au premier rang desquelles les Départements – ont tous un rôle à jouer dans la construction de ce grand service public de l'insertion.

Cela doit nous amener à une nouvelle conception de l'exercice des compétences qui sont dévolues à chacun des partenaires ici réunis, en faisant résolument le choix de l'efficacité et de la proximité. Pour que l'insertion ne soit pas un simple mot, pour qu'elle ne soit pas un alibi, mais pour qu'elle entre dans une phase plus active et plus efficace !

Je vous remercie.